

# IRIS-E

## WP2 Recherches Interdisciplinaires et Co-construites

### 1<sup>er</sup> Appel à Projets

#### Cadrage et objectifs

Le programme "Interdisciplinary Research & Innovative Solutions for Environmental Transition" (IRIS-E), dont les objectifs sont décrits sur le site <https://iris-e.univ-rennes.fr/>, s'appuie sur trois axes : sciences participatives (WP1), recherche et innovation (WP2) et transformation des formations pour l'interdisciplinarité au service de la transition environnementale (WP3). Le présent appel à projets est le premier d'une série de 3 à 4 appels d'offres, qui seront lancés sur l'ensemble de la durée d'IRIS-E (2023-2033). Il alimente les orientations d'IRIS-E vers des activités de recherche interdisciplinaires et participatives. Il est géré par le WP2.

Cet Appel à Projets 2023 concerne des projets de recherche, nécessairement interdisciplinaires et co-construits entre partenaires académiques et non-académiques, conformes aux objectifs et ambitions d'IRIS-E. **Il est associé à une enveloppe maximale de soutien (part IRIS-E) de 2 000 k€, pour un total de 6 à 10 projets financés. Chaque projet pourra solliciter un soutien maximal de la part d'IRIS-E de 250 k€, montant pouvant être complété par des cofinancements obtenus par le consortium d'acteurs du projet.** Les montants des financements sont fixés pour une thèse (durée de 3 ans) à 120 k€, pour un postdoc à 50 k€ par an et pour leur accompagnement à 3 k€ par an par personne recrutée. **Le coût total du projet ne pourra pas dépasser la somme maximale de 250 k€.** Un montant inférieur pourra être demandé selon les objectifs et besoins propres de chaque projet. **Le financement apporté par IRIS-E aux projets lauréats prendra donc essentiellement la forme d'allocations de doctorat ou de post-doctorat, avec une part modérée de soutien de fonctionnement.** Les besoins en fonctionnement et en équipement devront donc, en majeure partie, être couverts par les apports propres des établissements partenaires et/ou par des co-financeurs. Les projets viseront une taille critique de 5 à 15 scientifiques impliqués (enseignant-es-chercheur-es, chercheur-es et ingénieur-es), dont au moins deux doctorant-es/post-doctorant-es, y compris les personnes recrutées grâce au financement IRIS-E. La durée des doctorats sera de 36 mois. La durée normale des projets sera au maximum de 48 mois.

Les propositions soumises à cet appel à projets devront répondre **à l'ensemble des attendus suivants.**

1. **Excellence scientifique et thématique.** Les propositions devront adresser, dans une démarche scientifique, des enjeux majeurs au cœur des transitions environnementales : ressources environnementales, production durable et écomatériaux, société, santé et numérique. Ces enjeux devront être explicitement formulés et relayés dans les questions de recherche.
2. **Interdisciplinarité et co-construction partenariale.** Chaque proposition devra adresser au moins trois disciplines différentes traitant au moins deux des cinq domaines (ou enjeux) cités précédemment. Il ne s'agit pas de juxtaposer les points de vue de chaque discipline, mais de croiser en amont les apports de chaque

discipline et leur pertinence pour penser en commun les questions de recherche à développer et les solutions à apporter en soulignant la plus-value de l'interdisciplinarité. **De même, chaque proposition devra s'inscrire explicitement dans une démarche de co-construction et de recherche intégrative, associant une diversité d'acteurs dans et hors du monde académique.** Cette co-construction nécessite une participation conjointe et coordonnée des parties prenantes provenant du monde académique, de la société civile et/ou du secteur privé, à toutes les étapes du projet et ceci dès sa conception. Le rôle et l'implication des partenaires non académiques devront être explicitement décrits ; ces contributions seront prises en compte lors de l'évaluation et de la sélection des projets.

3. **Faisabilité financière et opérationnelle.** Cette faisabilité devra être détaillée en précisant la nature et les montants financiers complémentaires sollicités et/ou envisagés auprès des partenaires académiques et non académiques (publics et/ou privés).
4. **Innovation au service des transitions environnementales.** La mise en exergue d'innovations possibles (ex. innovations techniques, scientifiques, sociales) ou de pistes d'innovation en vue d'accompagner les transitions environnementales sera demandée, de même que l'identification des acteurs/utilisateurs·trices concerné·es par ces innovations.

Les propositions pourront s'intégrer dans les thématiques prioritaires de Rennes Métropole, en lien avec la révision de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET<sup>1</sup>). Ces priorités seront publiées sur le site de l'appel d'offres à compter du 18 septembre 2023. Les propositions pourront ainsi mobiliser des moyens supplémentaires sous la forme de partenariats avec la Métropole. Ces partenariats pourront donner lieu au dépôt de 4 projets complémentaires ANRT pour le financement de doctorats en convention CIFRE (répartis de façon équilibrée sur les 2 ans), assortis d'aides à l'acquisition d'équipements scientifiques, et le cas échéant de subventions de fonctionnement<sup>2</sup>. Bien évidemment, des cofinancements avec d'autres partenaires sont également possibles et bienvenus, sans être obligatoires.

#### Calendrier :

- **6 septembre 2023** : ouverture de l'appel d'offres ;
- **18 septembre 12:15-13:15**: webinaire de présentation ;
- **26 octobre 2023 à 12:00 (heure de Rennes)**: date limite de dépôt des propositions, exclusivement en ligne à l'adresse suivante <https://easychair.org/conferences/?conf=aapirise2023> ;

---

<sup>1</sup> Le PCAET fixe les objectifs du territoire sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre et sur l'adaptation au changement climatique, en déclinant les objectifs internationaux, européens, nationaux et régionaux sur le sujet. L'atteinte de ces objectifs repose sur une mobilisation de l'ensemble des acteurs (collectivités publiques, habitants et acteurs socioéconomiques) et nécessite d'interroger nos modèles de consommation, de production, de débat local sur ces sujets, ainsi que les modalités de mobilisation et d'accompagnement au changement de comportement.

<sup>2</sup> Selon la nature et les besoins propres des propositions, Rennes Métropole pourra consacrer à cet appel à projets une enveloppe maximale de 400 k€ de crédits d'investissement et de 100 k€ de crédits de fonctionnement (enveloppe globale pour l'ensemble des projets débutant sur les 2 années). Pour tout renseignement, contacter Valérie Bleunven ([v.bleunven@rennesmetropole.fr](mailto:v.bleunven@rennesmetropole.fr)) ou Chloé Camus ([c.camus@rennesmetropole.fr](mailto:c.camus@rennesmetropole.fr)).

- **31 janvier 2024** : résultats de l'appel d'offres.

### **Contenu des propositions**

Les propositions, sous forme d'un document rédigé en anglais et dans un format de page A4 (calibri 11 ou équivalent, interligne simple, marges 2 cm ou plus, numérotation des pages) et téléchargé au format pdf sur le site de dépôt, devra suivre impérativement le plan suivant, toutes les rubriques et sous-rubriques devant être dûment renseignées.

#### Renseignements généraux

- Fiche d'identité de la proposition
  - Titre et acronyme
  - Résumé exécutif (3000 caractères maximum, espaces inclus)
  - Responsable/coordonateur·trice
  - Composition du consortium : pour chaque participant·e, nom et coordonnées du porteur de la participation, unité, établissement et/ou entreprise de rattachement,
  - Mots clefs (8 maxi)
- Thèmes IRIS-E de rattachement
  - Ressources environnementales
  - Production durable
  - Société
  - Santé humaine
  - Numérique
- Partenariat avec Rennes Métropole

#### Corps de la proposition

- Description du projet (6 pages maximum)
  - Etat de l'art
  - Problématique et questions de recherche
  - Organisation du projet
  - Organisation, animation et plus-value de l'interdisciplinarité
  - Principaux livrables et attendus
  - Transfert-innovation :
    - contribution aux solutions
    - impact/recommandations en termes de politiques publiques
    - valorisation, diffusion et adoption citoyenne des résultats
    - le cas échéant, une ou des lettre(s) de soutien du/des utilisateur·trice(s) potentiel·le(s) associé·e(s) au projet, précisant leurs attentes et la nature de l'intérêt qu'ils portent au projet , pourra /pourront être jointe(s) à la proposition, sous forme de fichiers pdf téléchargés en même temps que le descriptif du projet via le site de dépôt
    - Description sommaire du Plan de Gestion des Données (PGD).
- Budget (1,5 pages maximum)
  - Demande IRIS-E : nature et montants
  - Co-financements éventuels obtenus, demandés ou prévus, y compris les cofinancements fléchés par les établissements partenaires. Les

cofinancements peuvent être importants pour des projets onéreux nécessitant notamment des analyses, expérimentations et observations coûteuses. Expliciter la mobilisation et la sécurisation des co-financements permettant d'assurer la réalisation effective du projet. Répartition prévisionnelle et argumentée des différents postes de dépenses (ex. doctorat, post-doctorat, fonctionnement, équipement).

- Perspectives de pérennisation à plus long terme des projets au-delà de leur financement éventuel (0,5 page maximum).

La validation du dépôt en ligne par le déposant principal est finale (plus de possibilité de modification du document). Aucun dépôt au-delà de la date/heure limite (Jeudi 26 Octobre 2023, 12:00 heure de Rennes) ne sera pris en compte.

## Evaluation et sélection des propositions

Les propositions seront évaluées en trois étapes successives : recevabilité, évaluation externe et arbitrage.

**Recevabilité.** Pour être recevable, les propositions devront répondre à l'ensemble des critères suivants :

- Consortium et projet mobilisant au moins 2 des 5 domaines thématiques d'IRIS-E précités ;
- Implication d'au minimum 3 disciplines de 3 unités de recherche ;
- Participation d'au minimum 2 établissements partenaires d'IRIS-E ([liste des établissements partenaires](#))
- Respect des règles déontologiques suivantes :
  - impossibilité pour les membres des comités d'IRIS-E (groupes de coordination, comité de pilotage) de porter des propositions, leur implication en tant que participant·e restant possible ;
  - engagement de tous les membres des consortiums à respecter les règles éthiques et de bonnes pratiques scientifiques.

**Évaluation.** Chaque proposition recevable fera l'objet d'une évaluation externe et indépendante, réalisée par des experts extérieurs au site et choisis sur la base de leurs compétences scientifiques.

L'évaluation des propositions portera sur les quatre piliers suivants :

### 1. Qualité scientifique et thématique

- *Thématique* : pertinence du questionnement au regard des enjeux des transitions environnementales ;
- *Démarche* : nouveauté, pertinence, ambition, y compris l'identification claire des enjeux et des questions de recherche abordées ;
- *Compétences* : qualité scientifique du porteur et du consortium.

### 2. Interdisciplinarité et co-construction

- *Interdisciplinarité* : formulation explicite des interactions disciplinaires et de la plus-value apportée aux contributions disciplinaires ; description convaincante de la complémentarité du consortium et des rôles respectifs des différents partenaires ;

- *Ancrage territorial* : pertinence de l'inscription territoriale (si cela a lieu d'être) ;
- *Ancrage et co-construction science-société* : pertinence du choix des partenaires non- académiques (associations, entreprises, etc...) et nature des collaborations ; mobilisation des parties prenantes en lien avec l'enjeu, degré et stade de l'implication du/des partenaire(s) opérationnel(s) et/ou utilisateur·trice(s) potentiel·le(s) aux différentes étapes du projet.

### 3. Faisabilité et implémentation

- *Réalisme et crédibilité du montage budgétaire* : adéquation des moyens escomptés (financements demandés à IRIS-E et co-financements attendus ou acquis ; autofinancement) aux objectifs ;
- *Implémentation et management du projet* : faisabilité, identification des risques d'exécution et d'options alternatives, management opérationnel ;
- *Qualité du plan de gestion des données* acquises lors du projet, permettant de les rendre aussi FAIR (Findable, Accessible, Interoperable, Reusable) que possible. Le Plan de Gestion des Données s'appuiera sur le cadre donné par le projet IRIS-E donnant les grandes lignes, non contraignantes mais indicatives, pour les consortiums ([Lien vers le PGD](#) )

### 4. Innovations, retombées et bénéfiques

- *Impact, applications et retombées attendues* : description des innovations attendues (livrables du projet), et des pratiques, procédés ou politiques en matière de transitions environnementales auxquelles elles s'adressent ; modalités de valorisation des acquis du projet ; transférabilité des résultats à d'autres publics et/ou d'autres territoires ;
- *Implication des acteurs dans l'appropriation et la diffusion des innovations* : identification des utilisateurs·trices potentiel·les et prise en compte de leurs besoins opérationnels ; modalités de mobilisation des acteurs non académiques dans l'adoption des innovations issues du projet ; accompagnement de la diffusion par des démarches de communication artistiques, technologiques ou autres.
- *Pérennisation des activités au-delà de l'échéance du projet.*

**Arbitrage** . Sur la base des évaluations externes et en suivant les critères énoncés, le groupe de coordination du WP2 proposera un arbitrage au comité de pilotage puis au comité stratégique. Les propositions seront classées en trois catégories :

- non retenues,
- à consolider,
- finançable en l'état.

Chaque porteur de proposition recevra une fiche d'évaluation, rédigée par le comité de coordination du WP2, et reprenant de manière synthétique les principaux points et recommandations issus des évaluations externes (experts extérieurs indépendants) et internes (membres du comité de coordination).

Les **propositions non retenues** correspondront, soit à des propositions thématiquement trop éloignées du champ d'IRIS-E, soit ne remplissant pas correctement certaines des exigences clés (qualité scientifique, interdisciplinarité et co-construction science/société, faisabilité opérationnelle, innovation). Elles pourront servir à une proposition lors d'un appel à projet ultérieur, sous réserve d'un travail en profondeur pour pallier ces manques. Les **propositions à consolider** pourront se faire accompagner par l'équipe du Hub de Sciences Participatives (WP1 d'IRIS-E) pour un développement complémentaire. Ce sera, par

exemple, le cas des propositions initialement de nature pluridisciplinaire (disciplines multiples mais juxtaposées) devant évoluer vers l'interdisciplinarité. L'accompagnement pourra également porter sur un élargissement du consortium et une co-construction plus forte avec des partenaires extérieurs, apportant à la fois pertinence et moyens supplémentaires. Les porteurs de ces propositions, seront invités à déposer une version enrichie et maturée de leur proposition pour le 27 septembre 2024. Ces propositions seront à nouveau soumises à expertise puis à arbitrage, selon les mêmes modalités que lors du dépôt initial. La proposition de **financement en l'état des propositions les plus abouties** sera soumise pour validation au Board d'IRIS-E, pour un démarrage de projets souhaité dès le printemps 2024.

## Suivi des projets

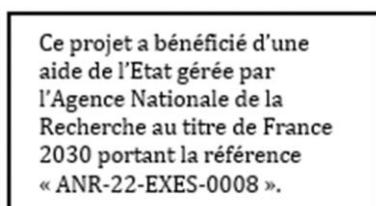
Les projets lauréats seront suivis durant leur déroulement par le groupe de coordination du WP2. Ils s'engagent à fournir les indicateurs qui leur seront demandés annuellement. Le suivi concernera la réalisation de leurs objectifs en veillant à l'implication effective dans l'ensemble des enjeux visés par IRIS-E notamment à mi-parcours et en fin de projet.

Concernant les publications scientifiques issus des projets, les lauréat·es s'engagent à déposer le texte intégral des manuscrits acceptés dans l'archive HAL au plus tard à date de publication et à mentionner le soutien et la référence du projet comme par exemple: **“Ce travail a bénéficié d'une aide de l'Etat à travers le projet IRIS-E (Interdisciplinary Research & Innovative Solutions for Environmental transition) géré par l'Agence Nationale de la Recherche au titre de France 2030 portant la référence ANR-22-EXES-008”**<sup>3</sup>. Seules les publications ayant mentionné cette référence pourront être comptabilisées dans les résultats du projet.

## Contacts

Pour toute question sur cet appel à projets, vous pouvez contacter les 2 CoResponsables du WP2 Recherches Interdisciplinaires et Co-construites :

- Jean-Raynald de Dreuzy : Jean-Raynald.de-Dreuzy@univ-rennes1.fr
- Didier Andrivon : didier.andrivon@inrae.fr



<sup>3</sup> Version anglaise: "This work was supported by the French government through the IRIS-E project (Interdisciplinary Research & Innovative Solutions for Environmental transition) managed by the Agence Nationale de la Recherche under the France 2030 program, referenced ANR-22-EXES-008".